

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

ID : 064-200067262-20260924-260924_05-DE

SLO



Synthèse du rapport annuel "déchets" 2025

Collecter, sensibiliser, valoriser, réemployer, transporter, traiter... un engagement quotidien au service des habitants du territoire

Vous trouverez dans ce document une synthèse* claire et accessible du rapport annuel 2025 du service de gestion des déchets. Il met en lumière les faits marquants, les résultats opérationnels, ainsi que les perspectives qui guideront notre action dans les années à venir. Entre évolution des pratiques, optimisation

continue du service, réponse aux obligations réglementaires et enjeux environnementaux croissants, ce condensé offre une vision fidèle et dynamique de notre engagement quotidien au service du territoire.

Pierre Casabonne, Vice-président délégué à l'environnement

CHIFFRES CLÉS 2025

- 48 communes
- 32 007 habitants (référence CITEO)
- 6 741 entreprises actives

- 66 agents titulaires et contractuels (47.45 ETP) techniciens et administratifs

- 8 déchèteries (124 heures d'ouvertures par semaine)
- 127 265 visites en déchèteries dont 81 016 à Oloron Lanneretonne (64 % des visites)

- 22 043 tonnes de déchets collectés
- 689 kg/hab/an
- Taux erreurs de tri : 22,3 %
- 77% d'utilisateurs collectés en porte-à-porte et 23% en point d'apport volontaire

- 380 colonnes semi-enterrées ou aériennes pour les ordures ménagères
- 9 camions de collecte BOM, 1 camion grue, 1 camion plateau, 4 véhicules légers, 291 430 km parcourus

- 388 composteurs individuels distribués
- 7 nouveaux sites de compostage partagés (ménages) et 8 sites de compostage autonome en établissements (professionnels).

+ DE DÉTAILS

Les faits marquants de 2025

L'année 2025 a permis principalement de :

- ✕ Poursuivre l'harmonisation, l'optimisation et la sécurisation des collectes pour permettre de gommer les inégalités de niveau de service entre communes et les risques pour le personnel liés à la collecte.
- ✕ Développer les dispositifs de gestion de proximité des biodéchets dans le cadre du Plan local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- ✕ Continuer le travail de sensibilisation du grand public.



Développement du compostage individuel, partagé et autonome en établissement : atelier formation, distribution du matériel.



Adaptation des fréquences et modes de collecte selon le type d'habitat.



Animation du réseau 3R (Réemploi, Réparation, Réutilisation) et conventionnement avec les différents acteurs de l'ESS.



Évolution des pratiques liées à la sécurité des agents et des opérations de collecte (marche arrière, collecte bilatérale...).



Organisation d'atelier dans le cadre du programme d'animation "Zéro déchet en Haut-Béarn" (réparation, bricolage, fabrication d'objets de seconde vie, de cuisine zéro déchet, visites de sites, animations sur des manifestations, animations scolaires...).



5 nouvelles filières en déchèteries pour plus de valorisation : jeux, jouets, bricolage, jardinage, sports et loisirs...

L'accompagnement des différents publics (usagers, élus, personnels des communes, service de gestion des déchets...) a été plus particulièrement accentué en 2025, pour permettre de se former, comprendre les nouveaux gestes/usages, adapter ses comportements, réorganiser le service, refondre les outils de communication.

La gestion des déchets : des missions et des compétences multiples

La Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB), à travers le SICTOM, assure la gestion des déchets sur l'ensemble des 48 communes du territoire. Ce Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) couvre l'ensemble des étapes de la gestion des déchets : prévention, collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, gestion des déchèteries, ainsi que traitement des déchets, comprenant le tri, l'élimination (incinération et enfouissement) et le transport associé. Au-delà des déchets des ménages, représentant 32 007 habitants, la CCHB assure également la gestion des déchets produits par la plupart des 6 741 professionnels du territoire.

✕ Qui fait quoi ?

Le traitement ayant été en partie transféré à Valor Béarn (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est du Béarn), le SICTOM est chargé de la mission de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire du Haut-Béarn.

✕ Une activité très encadrée

La gestion des déchets par le SICTOM répond à des obligations réglementaires définies au niveau national, déclinées ensuite au niveau régional puis local. Ces exigences, financières et environnementales, sont sans cesse accrues.

Au niveau national, le développement de circuits vertueux est exigé par la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) et les objectifs de réduction sont fixés par la LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte).

Les actions menées doivent également se conformer aux objectifs du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi qu'à ceux du schéma directeur de Valor Béarn.



✕ Un règlement spécifique

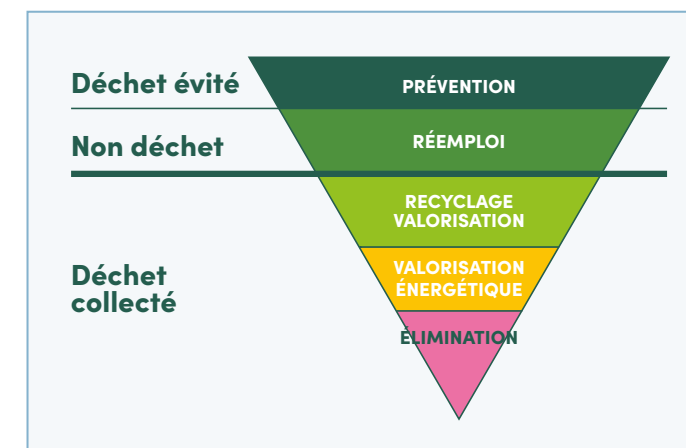
Le fonctionnement du service de gestion des déchets de la CCHB est régi par un règlement de collecte. Ce document, validé par le Conseil communautaire, est opposable au public. Il définit les droits et obligations des usagers, ainsi que ceux du service, et encadre l'ensemble des modalités de fonctionnement : collecte des déchets, présentation des contenants, accès et règles d'usage des déchèteries, sécurité, restrictions et limites de compétence. Le règlement de collecte constitue la référence juridique permettant d'assurer un service équitable, sécurisé et conforme aux prescriptions réglementaires.



✕ La prévention, une obligation transformée en solutions

La prévention, en amont de toute action, fait l'objet d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), obligatoire pour chaque collectivité ayant la compétence collecte.

À l'issue d'un diagnostic des déchets produits et des solutions de valorisation possibles sur le territoire, le PLPDMA fixe des axes de travail prioritaires et des actions retenues par les élus de la CCHB et consolidés par une consultation publique. Ils répondent aux objectifs de réduction des déchets conformément aux obligations réglementaires.



✕ Les missions du service

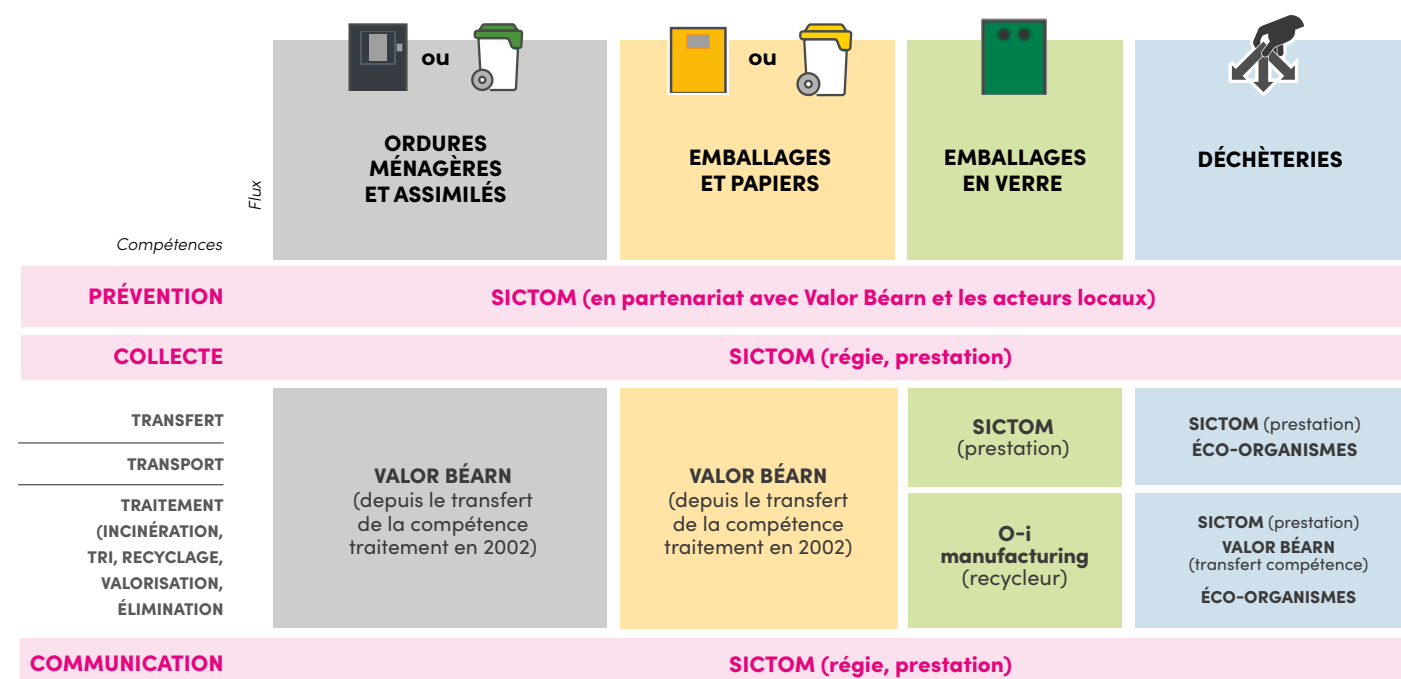
Engagé dans une démarche d'optimisation de ses collectes depuis 2015, le SICTOM aspire à une politique volontariste en matière de gestion des déchets, par le développement d'actions de prévention, de réduction, de réemploi et d'économie circulaire solidaire sur le territoire. Pour répondre à sa mission et à ses engagements, le service mène plusieurs actions :

- **Actions de prévention** : distribution de composteurs, animations (programme "Zéro Déchet"), accompagnement et sensibilisation au tri sélectif, communication corrective.
- **Collecte des ordures ménagères résiduelles et collecte sélective en porte-à-porte (PAP) ou en points d'apport volontaire (PAV)** suivant le type d'habitat et/ou les contraintes techniques.
- **Gestion des déchèteries** : accueil, tri, transport, suivi des tonnages, amélioration de la valorisation.
- **Gestion administrative et financière** : facturation, suivi budgétaire, relation usagers, contrats prestataires, veille réglementaire, reporting aux éco-organismes, bilans annuels, mise en conformité des installations.
- **Maintenance du matériel.**



Pôle Technique Intercommunal,
rue du Pic d'Ayous à Oloron Sainte-Marie

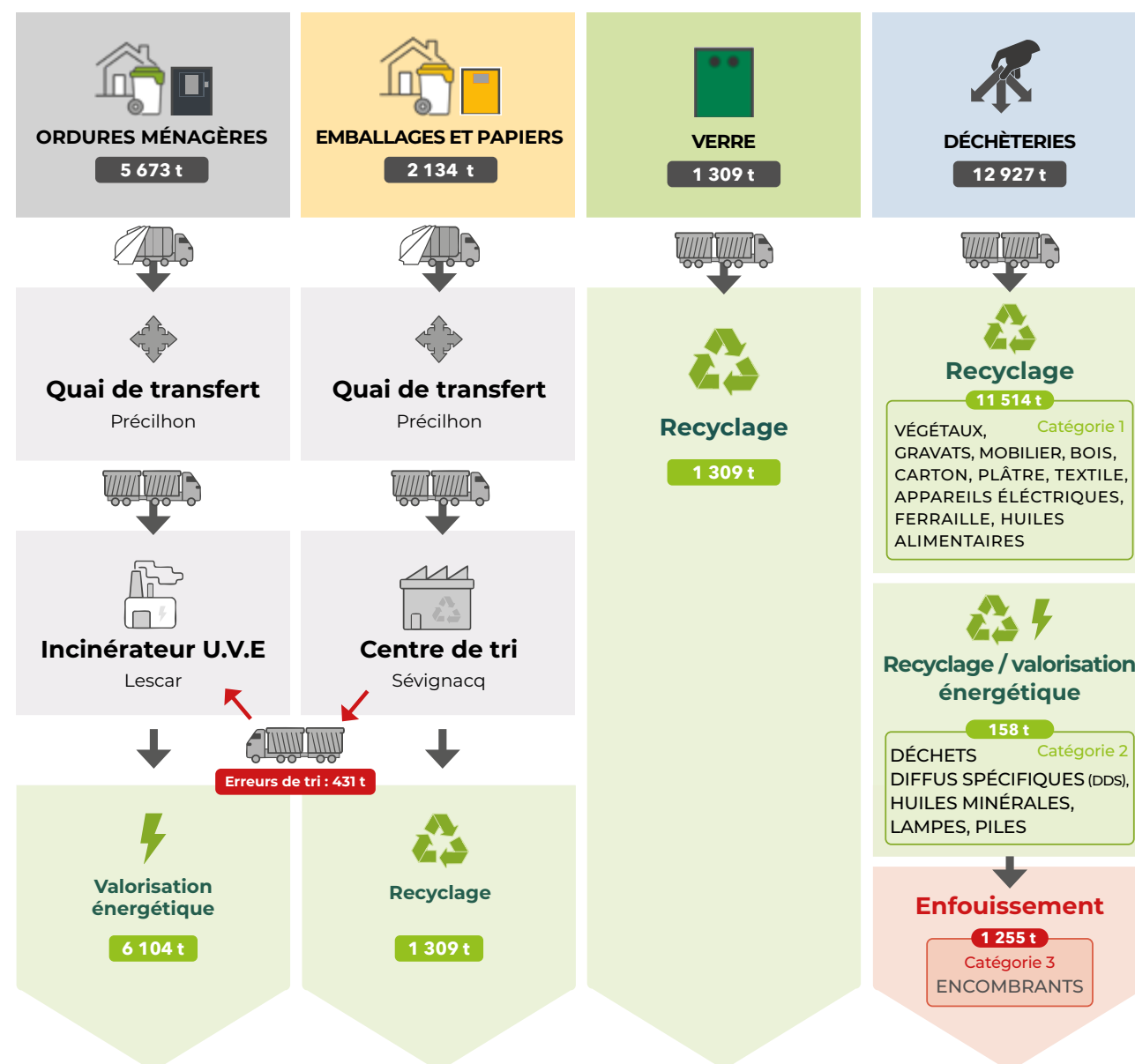
Une partie du transport, traitement est assurée par le SICTOM.



La prévention :
1^{ère} compétence
obligatoire du SICTOM.



Une filière de gestion des déchets qui favorise la valorisation

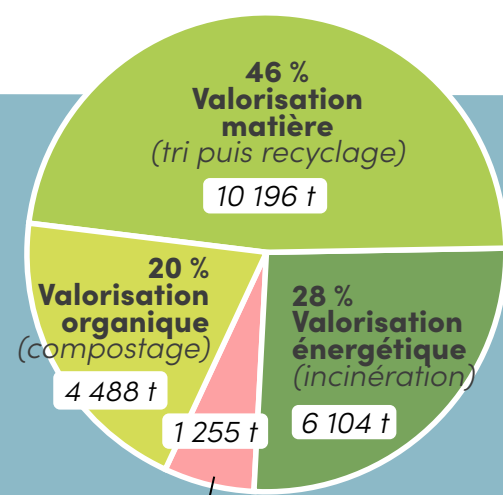


Nos déchets retrouvent une seconde vie !



Comme le m
94 % des déchets collectés sont valorisés via du recyclage, de la valorisation organique ou énergétique. Les ordures ménagères sont en partie transformées en énergie pour alimenter un réseau électrique et un réseau de chauffage urbain.

46 % des déchets collectés sont recyclés, voici quelques exemples de ce qu'ils deviennent :



✖ **94 % de nos déchets sont valorisés.**

Priorité à la prévention : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Trier permet de préserver nos ressources naturelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les dépenses

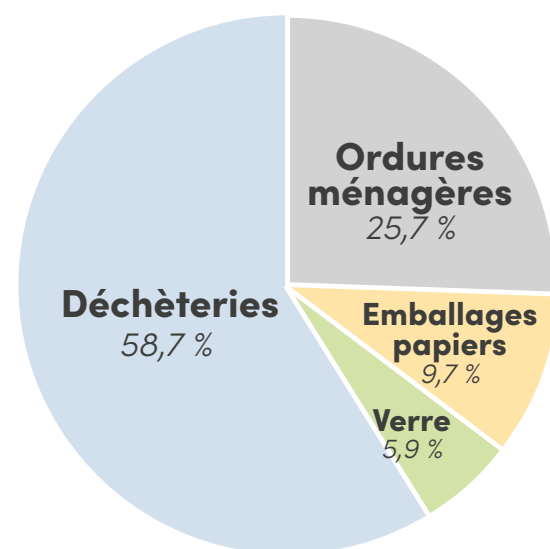
Des performances dans la continuité et dans la dynamique de réduction souhaitée

Grâce à la prise de conscience de tous, les résultats quantitatifs 2025 sont encourageants. On peut observer une réduction des tonnages des ordures ménagères (-5 %), des apports en déchèterie (-4 %), des apports en déchèterie (-4 %), et une augmentation de la collecte sélective (+3,7 % pour les emballages et papiers et + 4 % pour le verre).

22 043 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés en 2025

En tonnes	2024	2025	Évolution 2024/2025
Ordures ménagères résiduelles	5 975	5 673	-5 %
Emballages et papiers	2 058	2 134	+3,7 %
Verre	1 259	1 309	+4 %
Déchets des déchèteries*	13 452	12 927	-4 %
TOTAL	22 744	22 043	-3,1 %

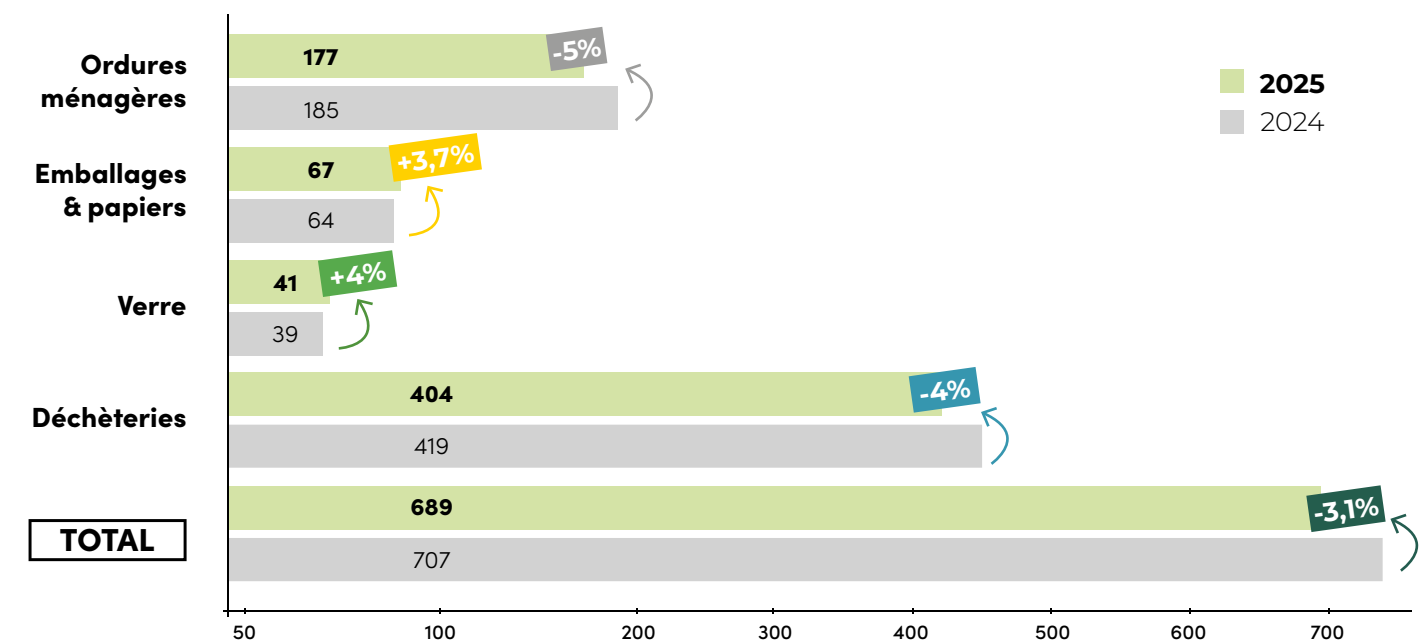
*Comprenant les déchets verts des collectivités et des professionnels réceptionnés sur la plateforme de broyage de Légugnon (1 366 tonnes au lieu de 1 016 tonnes en 2024)



La part des ordures ménagères résiduelles reste importante (25,7 %), d'autant plus que les études (source ADEME) montrent qu'environ 69 % du contenu de cette poubelle est encore valorisable (32 % de biodéchets, 32 % de collecte sélective et 5 % d'autres déchets).

Attention : les erreurs de tri représentent 22,3% des emballages et papiers collectés (431 tonnes), ce qui engendre environ 84 000 € de dépenses supplémentaires.

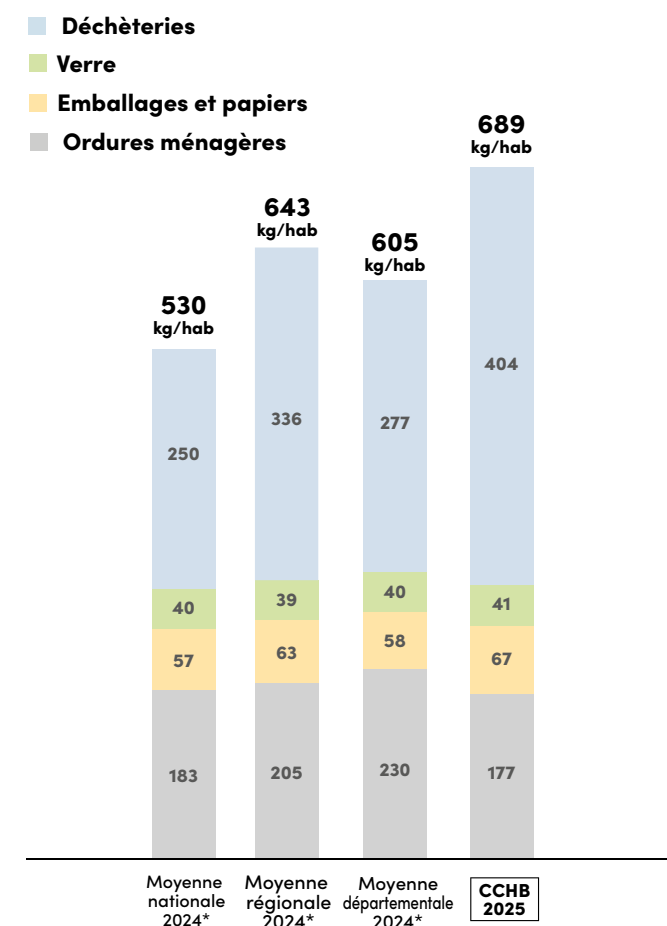
Évolution des DMA* en kg/hab/an (hors gravat)



*DMA = Déchets Ménagers Assimilés (particuliers et professionnels)

En comparaison

Des quantités de déchets très supérieures à la moyenne des autres collectivités de même catégorie (mixte rural), en particulier en déchèterie.

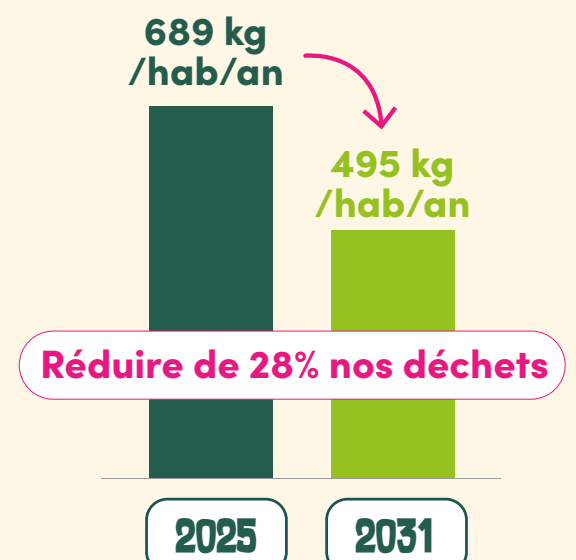


*Chiffres 2025 non disponibles.

+ DE DÉTAILS

Rapport d'activité 2025

Rappel des objectifs 2031

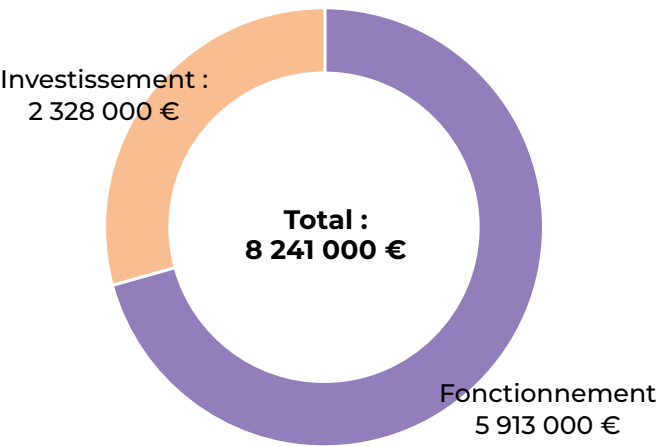


Réduire de 28% nos déchets

Le budget du Sictom : coûts, ressources et équilibres financiers

Le budget du service de gestion des déchets constitue un budget annexe

C'est le budget annexe le plus important de la CCHB, plus de 8 millions d'euros cumulant les dépenses de fonctionnement et d'investissement.



Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

Le transport et le traitement des déchets est le 2^{ème} poste de dépense (35,3 %) après la collecte (45,3 %).

	Coût €	% des coûts
Pré-collecte	413 910 €	7,0 %
Collecte	2 678 589 €	45,3 %
Transport et traitement	2 087 289 €	35,3 %
Frais de gestion	733 212 €	12,4 %
Total fonctionnement 2025	5 913 000 €	100 %

Détail des coûts en €/hab par flux

	2024	2025
Ordures ménagères	70 €	84 €
Emballages et papiers	25 €	22 €
Verre	2 €	3 €
Déchèteries	38 €	34 €
Total coût aidé* par €/hab/an	135 €	143 €

*Le coût aidé est le coût restant à la charge de la collectivité, déduit des recettes (ventes de matériaux, soutien des éco organismes) et devant être financé par la TEOM.

Répartition des dépenses d'investissement 2025

L'acquisition des PAV, des camions-bennes et la réhabilitation de l'ISDI de Soeix représentent les principaux investissements 2025.

	Coût €	% des coûts
Acquisition des PAV	1 138 021 €	48,9 %
Acquisition de camions-bennes	366 060 €	15,7 %
Réhabilitation de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Soeix	320 400 €	13,8 %
Acquisition d'outils numériques	133 979 €	5,7 %
Autres dépenses, dont les dépenses récurrentes de matériels (bacs, composteurs...) et remboursement des emprunts	369 540 €	15,9 %
Total investissement 2025	2 328 000 €	100 %

Pourquoi les coûts augmentent ?

Les évolutions des coûts de gestion des déchets relèvent d'un contexte national et territorial qui impose une adaptation continue du service pour garantir un niveau de qualité conforme aux attentes et aux obligations.

Elles résultent de facteurs structurels comme les obligations règlementaires, la hausse des coûts de traitement, l'inflation des charges, la modernisation des équipements, la pression touristique, les attentes des usagers mais aussi des quantités des services proposés (fréquence de collectes, nombre de déchèteries, amplitude horaire...) et des quantités de déchets collectés.

Les déchets qui seront traités en enfouissement ou incinération sont soumis à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette taxe augmente régulièrement pour **dissuader l'incinération et l'enfouissement** et financer **la transition vers la prévention et le recyclage**, ce qui se traduit pour le service par une **hausse mécanique du coût par tonne envoyée en incinération ou en enfouissement**.

Les augmentations de coûts sont étroitement liées aux investissements.

En 2025, les dépenses des opérations d'investissement sont essentiellement représentées par :

- l'acquisition des colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes avec la poursuite de la création des PAV sur Oloron centre, les vallées d'Aspe et de Barétous (1 138 021 €) ;
- l'acquisition de camions-bennes (366 060 €) ;
- le changement du matériel de guidage (133 979 €) ;
- la réhabilitation de l'ISDI de Soeix (320 400 €).

Enfin, il est à noter des dépenses d'investissement "récurrentes" au service : l'achat de conteneurs et de composteurs notamment.

Les professionnels utilisent le service (également les déchèteries pour uniquement 4 flux) et payent aussi la TEOM. Les gros producteurs (plus de 1 000 litres par semaine) sont assujettis à la redevance spéciale.

Détail et évolution du financement 2025

En €	2024	2025	↑
TEOM	4 200 000	4 610 000	+9,7 %
Redevance spéciale	130 000	189 000	+45,4 %
Autres recettes	20 000	26 000	+30 %
Soutiens éco-organismes	650 000	825 000	+26,9 %
Vente matériaux issus du tri	300 000	297 000	-1 %
TOTAL	5 300 000	5 947 000	+12,2 %

Le financement du service est assuré à 77,5 % par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Les soutiens des éco-organismes et la revente de matériaux issus du recyclage représentent environ 19 % des recettes, tout en étant très dépendants de facteurs extérieurs à la CCHB (règles imposées par les éco-organismes, cours des matériaux).

L'augmentation des soutiens en 2025 correspond aux évolutions de l'éco-organisme CITEO (nouveau barème) et par de nouveaux soutiens liés à la mise en place de nouvelles filières en déchèteries.

La hausse du montant de la TEOM perçu correspond à l'évolution des taux votés en avril 2025 par les élus. Le taux diffère selon 3 critères de niveau de service apporté à la population.

ZONES	Ancien Taux	Nouveaux Taux
Zone 1 : Habitat pavillonnaire > Collecte en PAP	9,97 %	10,77 %
Zone 2 : Habitat dispersé ou hypercentre > Collecte en PAV	8,97 %	9,77 %
Zone 3 : Stations d'altitude > Collecte en PAV	12 %	13 %

Perspectives 2026

Pour maintenir et améliorer la qualité du service aux usagers, on peut distinguer deux grands aspects pour 2026 :

• **Aspect technique** > 2026 verra la poursuite de l'harmonisation, de l'optimisation et de la sécurisation des collectes (mise en place de PAV et acquisition des véhicules adéquats pour assurer la collecte en régie) ; le déploiement d'actions de communication adaptées pour accompagner les changements du service de collecte ; le développement de la sensibilisation à la prévention des déchets et la promotion du tri à la source des biodéchets (sites de compostage partagé de quartier et dispositif "Zéro déchet en Haut-Béarn").

• **Aspect gouvernance** > 2026 sera marquée par les élections municipales et donc par un changement d'une partie des élus au niveau du CCHB. La deuxième partie de l'année sera donc consacrée à accompagner les nouveaux élus (notamment ceux de la commission "déchets") pour leur permettre de définir la feuille de route du nouveau mandat, autour des 4 grands axes suivants :

- ✕ L'optimisation et la sécurisation de la collecte des déchets
- ✕ La gestion des déchets professionnels et l'évolution de la redevance spéciale
- ✕ La modernisation et la sécurisation du réseau des déchèteries
- ✕ La réflexion sur l'évolution du financement du service

AXES	ENJEUX
L'optimisation et la sécurisation de la collecte des déchets	Respecter la recommandation "sécurité" R437 et les actions retenues dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) adopté par la collectivité (collecte bilatérale, marches arrières, fini parti, service en mode dégradé...
La gestion des déchets professionnels et l'évolution de la redevance spéciale	Revoir le service proposé aux professionnels dans le respect de la réglementation, maîtriser les coûts induits par les gestions des déchets des professionnels en lien avec la redevance spéciale, et revoir le service proposé en déchèteries.
La modernisation et la sécurisation du réseau des 8 déchèteries	Revoir le service proposé en mettant en conformité, en optimisant ou en proposant d'autres alternatives pour répondre au besoin des usagers tout en définissant les coûts d'investissement ou de fonctionnement nécessaires.
La réflexion sur l'évolution du financement du service	Définir un modèle de financement durable, capable d'assurer la pérennité économique du service, de répartir équitablement les coûts entre usagers, en tenant compte des obligations réglementaires et des attentes du territoire.

Ressources et contact

Qui contacter
pour en savoir plus ?

Appelez le 05 59 39 55 10 ou consultez
www.sictom-hautbearn.com

